



0000370904

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le mercredi 22 mars à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 16 mars 2023
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de publication : 28 mars 2023
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Pascal DAGES, Mme Martine LABARCHEDE, M. Vincent MORA, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE.

POUVOIRS :

M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,
Mme Martine LABARCHEDE donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Audrey LALOTTE donne pouvoir à M. Julien RELAUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Fanny MESPLET.

OBJET : TOUR DE FRANCE 2023 : TARIF AFFICHE ÉVÉNEMENTIELLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration Générale du 15 mars 2023,

VU la décision modificative 2023-0067 permettant l'encaissement des recettes des produits dérivés du Tour de France 2023 par la régie des Fêtes.

CONSIDÉRANT que ce travel poster concoure à proposer à nos concitoyens et au grand public un souvenir marquant du Tour de France 2023 et à la valorisation de la ville de Dax en tant que ville départ de cet événement international, il est proposé de commercialiser cette affiche en amont de l'événement prévu le 4 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que la vente du travel poster sera assurée principalement par l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme et par la billetterie des arènes de Dax (guichet, bungalow),

Il convient de fixer le tarif de vente de ce travel poster.

Tarif net vente au public, à l'unité 15,00 € TTC

Tarif net à structure autorisée à la revente, à l'unité (- 35%) 9,75 € TTC

Les crédits correspondants aux recettes sont inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2023.

SUR PROPOSITION DE M. DUBOIS Julien, Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le tarif de vente ci-dessus appliqué au public,

APPROUVE le tarif ci-dessus accordé à l'OITT,

AUTORISE Monsieur le Maire à délivrer gracieusement des travel posters du Tour de France 2023, à titre protocolaire et promotionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la commercialisation de ce produit.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**


Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »